AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVES

Monsieur le Conseiller d'État
Frédéric Borloz
DEF
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 29 octobre 2026

Conséquences du projet MAT-EO sur l'emploi

Monsieur le Conseiller d'État,

Le projet de révision de la LEO a certes été retardé par suite de votre décision de remettre la consultation à son sujet au lendemain des prochaines élections. La réforme de la maturité elle-même n'en est certes encore qu'à l'état d'ébauche.

Toutefois, l'ensemble du dispositif continue de reposer sur le modèle « 10+4 ». Bien que nous y soyons opposés, il nous appartient de nous inquiéter de certaines de ses conséquences dans l'hypothèse où il se matérialiserait. Jusqu'ici, nous avons beaucoup commenté l'impact négatif que nous considérons qu'il aura pour les élèves. Le propos de ce courrier est de vous interpeller au sujet de ses effets sur l'emploi, puisque l'entrée précoce en école de maturité d'élèves en fin de 10^{e} année entraînera mécaniquement la diminution du nombre de classes, de périodes d'enseignement et donc de postes de travail au degré secondaire I. Nous savons que vos services ont déjà chiffré cette diminution avec plusieurs scénarios.

Vous nous répondrez peut-être que si notre inquiétude est légitime, il est encore un peu tôt pour en parler. Ce n'est pas notre avis. Voici pourquoi.

La façon dont ont été traités les transferts dans le cas du changement d'affectation des écoles de commerce était pour le moins peu transparente, alors même que nous vous avions demandé à plusieurs reprises des négociations sur ce problème. Nous sommes donc légitimement inquiets et pour le moins échaudés par cette expérience. De plus, l'ampleur du problème sera toute autre dans le cas qui fait l'objet de courrier. Il sera alors question de plusieurs dizaines, voire quelques centaines de postes.

On peut bien sûr imaginer que l'école de maturité ait besoin de plus de bras, il existe un gisement d'enseignant·es qualifiés pour le secondaire II dans les écoles secondaires (I). Cependant, l'ampleur de la tâche est si vaste qu'il serait irréaliste de s'attaquer aux situations individuellement, conformément aux dispositions de l'article 83 de la LS.

C'est devant la nécessité d'un véritable plan social que nous nous trouvons, plan qu'il s'agit que vous négociiez avec les syndicats. Il s'agira d'établir des procédures transparentes, équitables et respectueuses des droits du personnel pour les transferts d'un service à l'autre.

Il s'agira en particulier de discuter des critères qui entreront en ligne de compte pour déterminer qui peut ou doit changer d'établissement, et qui peut ou doit au contraire rester en place.

De surcroît, nous ne pouvons pas exclure à ce stade qu'il pourrait en découler des suppressions de postes. C'est une raison supplémentaire pour que le dispositif soit véritablement négocié.

Nous demandons qu'une première réunion ait lieu dans les meilleurs délais, réunissant le DEF et les syndicats pour déterminer le périmètre et le calendrier de cette négociation.

Dans l'attente, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'État, nos meilleures salutations.



Pour SUD-Education
Gilles Pierrehumbert
Président du SVES

Copies : SPV, SSP Enseignement

Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne
Tél. +41(0)21 351 2250 – Fax +41(0)21 351 2251 – www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch